

L'AITB VOUS PRÉSENTE TOUS SES VŒUX DE SANTÉ ET DE SÉRÉNITÉ POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE...PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA MUTATION POUR NOS MÉTIERS : NOUVEAU CONCEPT D'AGENCES, MOYENS DE PAIEMENT, ACTEURS ENTRANTS....VOUS RETROUVEREZ TOUTES CES THÉMATIQUES DANS NOTRE REVUE DE PRESSE CI-DESSOUS! BONNE LECTURE ET À BIENTÔT!



ECONOMIE

[Fiscalité : tout ce qui va changer l'an prochain \(Les Echos\)](#)

[Financement participatif : une révolution en marche ? \(La Revue Banque\)](#)

[L'Espagne sort du plan d'aide européen à ses banques \(Les Echos\)](#)



ENTREPRISE BANQUE

[Union bancaire : les banques françaises redoutent la facture finale \(Le Figaro\)](#)

[LCL vise un rebond de son résultat net en 2015 \(L'AGEFI\)](#)

[Boursorama Banque : 500.000 clients en 8 ans, est-ce vraiment tant que ça ? \(cbanque.com\)](#)

[Les frais bancaires 2014 vus par les Echos \(panoramabanques.com\)](#)



EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES:

[Leclerc se lance dans le paiement sur mobile \(Le Parisien\)](#)

[Le Crédit Agricole ouvre un salon de thé \(cestpasmonidee.blogspot.fr\)](#)

[« Compte Nickel » : l'autre façon de quitter son banquier \(L'Opinion\)](#)

[Le paiement par téléphone mobile va s'inviter dans les magasins en 2014 \(Les Echos\)](#)



RESSOURCES HUMAINES

[La banque, l'un des plus gros employeurs privés en France \(jactiv.ouest-france.fr\)](#)

Information Adhérents : l'AITB appliquera le 1er février 2014 les nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes en matière de paiements. En tant que créancier, l'AITB émettra à compter de cette date des prélèvements sous format SDD (Sepa Direct Debit), imposés par la norme SEPA (Single Euro Payment Area). Cette migration n'induit aucun changement de procédure concernant les prélèvements actuels et ne nécessite aucune intervention de votre part.